

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2019  
DELIBERATION N° 15/2019

VILLE DE BOIS-GUILLAUME (Seine-Maritime)

CONSEIL MUNICIPAL  
6 MARS 2019



Date de la convocation : 28 février 2019

Date d'affichage : 28 février 2019

Conseillers en exercice : 33

Conseillers Présents régulièrement convoqués : 20 jusqu'à 19h20, 21 à partir de 19h20

Représentés régulièrement convoqués : 10

Absents : 3 jusqu'à 19h20, 2 à partir de 19h20

**Présents régulièrement convoqués** : Mmes et MM. Gilbert RENARD, Marie-Françoise GUGUIN, Dominique MISSIMILLY, Julien LAUREAU, Véronique BARBIER, Frédéric ABRAHAM, Nicole BERCES, André CARPENTIER, Marie-Laure RIVALS, Jean-Pierre GUERIN, Isabelle FAYOLLE, Philippe COUVREUR, Marie-Françoise SIELER, Danielle RENAULT, Aurélie DELESTRE, Jacques BERBRA à partir de 19h20, Gildas QUERE, Michel PHILIPPE, Yannick OLIVERI-DUPUIS, Jérôme ROBERT, Alain TERNISIEN.

**Absents excusés régulièrement convoqués** : Monsieur Lionel EFFOSSE pouvoir à Monsieur Gilbert RENARD, Monsieur François DUGARD pouvoir à Monsieur André CARPENTIER, Madame Jeannine HUE pouvoir à Madame Marie-Françoise GUGUIN, Monsieur Arnaud DAUXERRE pouvoir à Monsieur Julien LAUREAU, Madame Carine LE GOFF pouvoir à Madame Dominique MISSIMILLY, Monsieur Olivier DESCHAMPS pouvoir à Monsieur Frédéric ABRAHAM, Monsieur Jacques BERBRA, absent jusqu'à 19h20, Madame Aurélie LELIEVRE pouvoir à Madame Nicole BERCES, Madame Karine BOURGEOIS pouvoir à Madame Véronique BARBIER, Monsieur Quentin VINCENT pouvoir à Madame Isabelle FAYOLLE, Monsieur Pierre THIBAUDAT, absent, Madame Sophie LEBLIC pouvoir à Monsieur Alain TERNISIEN, Monsieur Claude LAMACHE, absent.

**Secrétaire de séance** : Madame Marie-Françoise SIELER

**7 - OBJET : ADMINISTRATION DE LA VILLE – FINANCES – BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – ADOPTION**

**Rapporteur** : Gilbert RENARD pour Lionel EFFOSSE, excusé, au nom du Conseil de Municipalité et de la Commission Métropole, Finances, Economie et Intercommunalité

**Exposé des motifs** valant note explicative de synthèse au sens de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

15/2019

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 du budget principal de la Ville, à la lumière du présent rapport explicatif, du document budgétaire fourni en annexe et des différents éléments d'information et de contexte exposés lors du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 7 février 2019.

De manière générale et comme habituellement, ce projet est construit en fonction des dernières informations transmises par l'Etat, ou, à défaut, sur la base d'estimations sincères, prudentes et raisonnables au moment de sa préparation. Il sera amendé en tant que de besoin en cours d'exercice par décisions modificatives, afin de tenir compte des ajustements nécessaires en recettes comme en dépenses. En particulier, les bases fiscales prévisionnelles et la dotation globale de fonctionnement 2019 n'étaient pas notifiées lors de la finalisation de ce projet.

Au préalable, il convient de préciser que le projet de budget primitif qui vous est présenté intègre une reprise par anticipation des résultats prévisionnels de l'exercice 2018, ainsi que cela est autorisé par l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Conformément aux dispositions de l'article R.2311-13 du CGCT, les montants prévisionnels de

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2019  
DELIBERATION N° 15/2019

cette reprise anticipée sont justifiés par une fiche de calcul des résultats prévisionnels établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, accompagnée du compte de gestion, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2018. Ces documents sont joints en annexe.

Les principales inscriptions de ce projet vous sont donc exposées ci-après.

**La section de fonctionnement s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 14 253 492 €.**

### **EN DÉPENSES**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 11 108 007 € pour 2019, ce qui représente une baisse de -0,3% par rapport au budget primitif 2018.

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)                   | BP 2018           | CA 2018<br>prévisionnel | Projet BP<br>2019 | BP19/BP18<br>(%) |
|-----------------------------------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|------------------|
| <b>OPERATIONS REELLES</b>                           |                   |                         |                   |                  |
| 011 - charges à caractère général                   | 2 836 730         | 2 673 551               | 2 795 046         | -1,5%            |
| 012 - charges de personnel et frais assimilés       | 5 479 861         | 5 087 728               | 5 376 389         | -1,9%            |
| 014 - atténuations de produits                      | 436 462           | 436 377                 | 479 324           | 9,8%             |
| 022 - dépenses imprévues                            | 176 117           |                         | 100 000           | -43,2%           |
| 65 - autres charges de gestion courante             | 1 456 849         | 1 512 180               | 1 618 498         | 11,1%            |
| 66 - charges financières                            | 251 750           | 193 332                 | 238 750           | -5,2%            |
| 67 - charges exceptionnelles                        | 7 300             | 4 965                   | 7 000             | -4,1%            |
| 68 - dotations aux amortissements et aux provisions | 493 000           | 0                       | 493 000           | 0,0%             |
| <b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>                  | <b>11 138 069</b> | <b>9 908 132</b>        | <b>11 108 007</b> | <b>-0,3%</b>     |

|                                                  |                   |                   |                   |             |
|--------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|
| <b>OPERATIONS D'ORDRE</b>                        |                   |                   |                   |             |
| 023 - virement à la section d'investissement     | 2 714 292         |                   | 2 795 485         | 3,0%        |
| 042 - transferts entre sections                  | 336 644           | 383 857           | 350 000           | 4,0%        |
| <b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES</b> | <b>3 050 936</b>  | <b>383 857</b>    | <b>3 145 485</b>  | <b>3,1%</b> |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                             | <b>14 189 005</b> | <b>10 291 989</b> | <b>14 253 492</b> | <b>0,5%</b> |

#### **CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL**

**2 795 046 €**

Ce chapitre recule de **-1,5% (-41 684 €)** par rapport au budget primitif 2018 (2 836 730 €), traduisant ainsi les efforts de maîtrise des dépenses courantes des services, réalisés dans le cadre de la préparation budgétaire.

Les variations significatives par rapport au budget primitif 2018 portent sur les postes suivants :

- Gaz (compte 606121) : +79 138 €, soit +75,2%, en raison d'une remise à niveau, la prévision budgétaire 2018 pour le volet « combustible » du marché de chauffage ayant été significativement sous-évaluée. De plus, l'inscription 2019 intègre une provision de 48 000 € au titre d'un risque de rappel sur les consommations de l'Ecole de musique sur plusieurs années ;
- Fournitures de petit équipement (60632) : +14 242 €, soit +58,6 %. Cette forte hausse provient en particulier d'une meilleure ventilation comptable en 2019 des achats de fournitures des services techniques entre les comptes 6068 – autres matières et fournitures - et 60632 ;
- Fournitures de voirie (60633) : **-12 000 €**, ramenant la prévision à un montant nul, les dépenses correspondantes (sel de déneigement, produit de désherbage,...) étant désormais intégrées au compte 6068 – autres matières et fournitures ;
- Contrats de prestations de services (611) : **-27 631 €**, soit **-4,4%**, essentiellement du fait de la bascule au compte 6156 – maintenance - de la collecte des déchets industriels et des déchets verts des services techniques, pour **-21 000 €** ;



VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2019  
DELIBERATION N° 15/2019

- Entretien de terrains et espaces verts hors voirie (615210) : **-15 296 €**, soit **-17,6%**, et ce en dépit d'une dépense nouvelle de +4 000 € pour l'entretien du terrain synthétique ;
- Entretien de la voirie (615231) : **-107 650 €**, soit **-22,7%**, dont **-80 500 €** au titre du marché de balayage basculés sur le compte 6156 - maintenance, et **-27 150 €** d'économies sur l'entretien des espaces verts accessoires de voirie ;
- Maintenance (6156) : ce poste augmente de +129 704 € (+88,2%), consécutivement aux transferts évoqués précédemment (collecte des déchets et marché de balayage), ainsi qu'à une progression de +16 293 € de la maintenance des bâtiments ;
- Diverses rémunérations et honoraires (6228) : **-38 686 €**, soit **-31,8%**, résultant notamment de l'arrêt de certaines missions et études, réalisées en 2018 (archives, document unique des risques professionnels, optimisation des bases fiscales,...) ;
- Fêtes et cérémonies (6232) : **-22 470 €**, soit **-16,3%**, marginalement à cause de la bascule de certaines dépenses sur le compte 60623 -alimentation, et majoritairement car l'exercice 2018 intégrait une enveloppe exceptionnelle dédiée au centenaire de l'Armistice ;
- Transports collectifs (6247) : **-10 685 €**, soit **-15,7%**. Le transport des enfants des écoles vers les gymnases ou la piscine de Mont-Saint-Aignan se réduit en effet d'une classe sur l'année 2019 ;
- Frais de télécommunication (6262) : **-19 200 €**, soit **-35,1%**, suite à la résiliation de lignes devenues inutiles.

**CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL**

**5 376 389 €**

Les charges de personnel reculent de **-103 472 €**, soit **-1,9%**, par rapport au budget primitif 2018.

La prise en charge par le budget du CCAS de la rémunération de trois de ses collaborateurs, pour un total de 125 944 €, constitue l'un des principaux facteurs de cette évolution. Cette mesure est globalement neutre, tant pour le budget de la Ville que celui du CCAS, puisque compensée par une hausse de la participation communale.

L'année 2019 sera également marquée par :

- La mise en œuvre du protocole « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations » (PPCR), impactant les carrières ;
- Les élections européennes (un tour de scrutin), impliquant la mobilisation d'agents municipaux ;
- Une augmentation des taux IRCANTEC (+0,11%) ;
- Une hausse du taux d'accident du travail (+0,16%) ;
- Une réduction du taux Pôle Emploi de 5% à 4,05% ;
- Une progression du SMIC de +1,8%, soit environ 21 K€ ;
- La mise en place d'une enveloppe de 50 K€ pour le régime indemnitaire des catégories B et C.

A périmètre constant (transfert vers le CCAS neutralisé), on peut noter la relative stabilité de l'inscription budgétaire.

**CHAPITRE 014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS**

**479 324 €**

Ce chapitre subit une forte hausse par rapport au budget primitif 2018, de +42 862 € (+9,8%).

Ceci s'explique notamment par le prélèvement qui sera opéré sur les recettes de la Ville, en application de la loi dite « SRU » et au motif du déficit de logement social, qui est évalué à 170 000 €, contre 120 000 € en 2018.

En revanche, l'attribution de compensation versée par la Ville à la Métropole est en baisse de **-17 933 € (-6,1%)**, dans la mesure où cette dernière perçoit la taxe d'aménagement à la place des communes depuis 2016. Il convient de rappeler que la prise en compte, dans l'attribution de compensation, du transfert de cette ressource au groupement a été étalée sur quatre années, de 2016 à 2019.

Enfin, le prélèvement sur les ressources de la Ville pour alimenter le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), est estimé à hauteur de 27 391 €, à l'identique du montant versé en 2018.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2019  
DELIBERATION N° 15/2019

**CHAPITRE 022 : DEPENSES IMPREVUES**

**100 000 €**

Le projet de budget intègre une provision pour dépenses de fonctionnement imprévues en baisse de **-76 117 €**, soit **-43,2%**, par rapport au budget primitif 2018. Le montant proposé pour 2019 demeure néanmoins significatif, en considérant en particulier que cette provision est rarement mobilisée (20 000 € en 2018, aucune utilisation en 2017).

**CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

**1 618 498 €**

Le chapitre 65 s'accroît de +161 649 € (+11,1%) par rapport au budget primitif 2018.

En effet, la subvention de la Ville au CCAS ressort à 361 186 €, contre 215 000 € au budget primitif 2018, en accroissement de +146 186 € (+68,0%), dont la majeure partie est une conséquence de la prise en charge par le budget primitif 2019 du CCAS de la rémunération de trois de ses collaborateurs (125 944 €), abordée précédemment.

S'agissant des contributions (compte 65548), celles-ci subissent une augmentation de +26 000 € (+4,3%), portant intégralement sur la participation de la Ville au syndicat intercommunal Bois-Guillaume – Bihorel (SI2B – piscine Transat). La participation de la Ville au syndicat intercommunal de restauration collective des villes de Bois-Guillaume et de Rouen (SIREST) reste stable, quant à elle, à 588 000 €.

Par ailleurs, les subventions aux associations diminuent modérément de **-1 864 € (-0,5%)**, en s'établissant à un total de 385 632 €, tous secteurs confondus.

**CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES**

**238 750 €**

La poursuite sur l'année 2018 de l'effort de désendettement de la Ville entraîne mécaniquement une baisse des intérêts, estimée à **-13 000 €**, soit **-5,2%**, par rapport au budget primitif de l'année précédente.

**CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES**

**7 000 €**

Ce chapitre subit une baisse modérée de **-300 € (-4,1%)**, concentrée sur les annulations de titres sur exercice antérieur (773), au vu des réalisations 2018.

**CHAPITRE 68 : DOTATIONS AUX PROVISIONS**

**493 000 €**

De même qu'aux budgets primitifs 2017 et 2018, une provision de 493 000 € est constituée en dépenses afin de neutraliser la recette d'un montant équivalent inscrite au chapitre 77 (infra), dans le cadre du contentieux toujours en cours opposant la Ville à l'Etat autour de la Dotation Globale de Fonctionnement attribuée pour l'année 2014, ceci dans l'attente de la décision du Conseil d'Etat.

**CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

**350 000 €**

Les dotations aux amortissements des immobilisations (6811) progressent de +13 356 €, soit +4,0%, par rapport au budget primitif 2018.

Cette dépense obligatoire en section de fonctionnement génère une recette d'un montant équivalent en section d'investissement. Son objet est d'assurer le financement du renouvellement régulier des immobilisations, supporté par la section d'investissement. Elle peut donc s'analyser comme un autofinancement minimum et obligatoire de la section d'investissement.

**CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (OPERATION D'ORDRE)**

**2 795 485 €**



VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2019  
DELIBERATION N° 15/2019

Cette somme permet d'équilibrer globalement la section de fonctionnement, dans la mesure où elle correspond à la différence entre les recettes et l'ensemble des autres dépenses de cette section. A l'identique des dotations aux amortissements, elle génère une recette d'investissement d'un montant équivalent. Elle matérialise ainsi un autofinancement complémentaire de la section d'investissement, qui vient s'ajouter à l'autofinancement minimum déjà abordé que représentent les dotations aux amortissements.

Ce chapitre progresse de +81 193 €, soit +3,0%, par rapport au budget primitif 2018.

L'autofinancement total, obligatoire et complémentaire, ressort en hausse de +94 549 € (+3,1%) au regard du budget primitif précédent. Cette capacité accrue à autofinancer largement ses investissements témoigne ainsi de la saine gestion des finances de la Ville.

### EN RECETTES

Les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent à 14 253 492 € pour 2019, soit une hausse de +0,5% (+64 487 €) par rapport au budget primitif 2018.

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)                         | BP 2018           | CA 2018<br>prévisionnel | Projet BP<br>2019 | BP19/BP18<br>(%) |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------|-------------------|------------------|
| <b>OPERATIONS REELLES</b>                                 |                   |                         |                   |                  |
| 002 - résultat reporté de fonctionnement                  | 1 846 528         | 1 846 528               | 2 083 049         | 12,8%            |
| 013 - atténuations de charges                             | 30 322            | 54 354                  | 30 000            | -1,1%            |
| 70 - produits des services, du domaine et ventes diverses | 873 498           | 1 013 943               | 839 240           | -3,9%            |
| 73 - impôts et taxes                                      | 9 153 339         | 9 395 079               | 9 254 830         | 1,1%             |
| 74 - dotations, subventions et participations             | 1 098 029         | 1 197 956               | 1 122 552         | 2,2%             |
| 75 - autres produits de gestion courante                  | 628 814           | 139 201                 | 375 746*          | -40,2%           |
| 76 - produits financiers                                  | 48 875            | 48 861                  | 43 075            | -11,9%           |
| 77 - produits exceptionnels                               | 509 600           | 89 426                  | 505 000           | -0,9%            |
| <b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>                        | <b>14 189 005</b> | <b>13 785 350</b>       | <b>14 253 492</b> | <b>0,5%</b>      |

|                                                  |                   |                   |                   |             |
|--------------------------------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------|
| <b>OPERATIONS D'ORDRE</b>                        |                   |                   |                   |             |
| 042 - transferts entre sections                  | 0                 | 13 093            | 0                 |             |
| <b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES</b> | <b>0</b>          | <b>13 093</b>     | <b>0</b>          |             |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                             | <b>14 189 005</b> | <b>13 798 443</b> | <b>14 253 492</b> | <b>0,5%</b> |

\* : dont 244 972 € de reversement partiel de l'excédent 2018 du budget annexe « lotissement du Parc de Halley », destinés à compléter le financement de l'acquisition de l'ex-propriété « Tellier », et des crédits de paiement 2019 des nouveaux projets d'investissement structurants (halle sportive et maison de l'enfance).

#### CHAPITRE 002 : RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT

**2 083 049 €**

La somme inscrite, en hausse de +236 521 € (+12,8%) par rapport au budget primitif 2018, correspond à la reprise par anticipation du résultat excédentaire de fonctionnement 2018, après prise en compte de l'affectation d'une partie de celui-ci en recettes d'investissement.

Concrètement, sa progression indique que la Ville a pu préserver et même améliorer son fonds de roulement en 2018, tout en réalisant notamment l'opération de construction du terrain synthétique et sans recours à l'emprunt, ni hausse de ses taux d'imposition.

#### CHAPITRE 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES

**30 000 €**

Les recettes de ce chapitre sont difficilement prévisibles et ont donc, comme habituellement, fait l'objet d'une estimation prudente minimale, au vu des réalisations des années antérieures. Les seules indemnités journalières perçues portent sur des congés de longue maladie.

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2019  
DELIBERATION N° 15/2019

**CHAPITRE 70 : PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**

**839 240 €**

Ce chapitre subit une réduction de **-34 258 € (-3,9%)** par comparaison au budget primitif 2018. Cette évolution correspond, d'une part à une remise à niveau de recettes qui avaient été surévaluées en 2018, telles que les remboursements de charges de copropriété des crèches municipales par le délégataire de ce service public et, d'autre part, à une évaluation prudente des recettes de tarification de la restauration scolaire, toujours susceptible d'être ajustée si besoin en cours d'exercice par décision modificative.

**CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES**

**9 254 830 €**

Les impôts et taxes ressortent en hausse de +101 491 €, soit +1,1%, par rapport au budget primitif 2018.

Le produit de la fiscalité directe locale est envisagé en augmentation de +82 074 € (+1,1%), avec des taux d'imposition constants, et des bases dont la progression physique s'établirait à +0,30% (dans la continuité de 2018) et la revalorisation forfaitaire à +1,60%. Il convient en outre de rappeler, qu'en l'état actuel des textes, la réforme de la taxe d'habitation est sans impact sur les recettes de la Ville, l'Etat se substituant en effet aux contribuables bénéficiaires de l'allègement mis en place depuis 2018.

Les encaissements 2018 de la taxe sur la consommation finale d'électricité (7351) permettent de relever la prévision de +20 000 € (+8,7%).

Enfin, les droits de mutation (7381) resteraient stables à hauteur de 770 000 €, ce montant correspondant à la moyenne observée dans les dernières années.

**CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

**1 122 552 €**

Ce chapitre varie de +24 523 €, soit +2,2%, par rapport au budget primitif précédent.

Le renforcement au niveau national de la péréquation interne à la dotation globale de fonctionnement (DGF), par un prélèvement sur sa composante « dotation forfaitaire », perçue par l'ensemble des communes, au profit de ses composantes péréquatrices que sont la dotation de solidarité rurale et la dotation de solidarité urbaine, justifie une réduction de cette recette de -33 985 € (-5,7%). En effet, la Ville de Bois-Guillaume n'étant pas éligible à ces deux dernières composantes de la DGF, elle ne bénéficiera donc pas de ce mécanisme.

Les participations de la CAF (7478) au titre du contrat enfance-jeunesse et de la prestation de service ordinaire sont en revanche en forte progression, de +69 300 € (+21,5%), afin de tenir compte des participations reçues en 2018, à hauteur de 431 510 €.

**CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

**375 746 €**

En 2018 avait été prévu sur ce chapitre une recette de 500 000 € de reprise partielle du résultat de clôture 2017 du budget annexe « lotissement du Parc de Halley » par le budget principal de la Ville. Cette recette visait à équilibrer provisoirement une dépense d'investissement de même montant, correspondant à l'acquisition de l'ex-propriété « Tellier » auprès de l'EPFN, dans l'attente que la recette issue de la revente attendue de cette propriété puisse être perçue et inscrite au budget.

Cette opération d'acquisition - revente n'a pas pu avoir lieu sur l'exercice 2018, mais reste envisageable sur 2019. Par conséquent, il est de nouveau nécessaire d'inscrire une recette de reprise partielle de l'excédent de clôture 2018 du budget annexe, et également pour contribuer au financement des crédits de paiement 2019 des nouveaux projets d'investissement structurants (halle sportive et maison de l'enfance), détaillés plus bas.



VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2019  
DELIBERATION N° 15/2019

Cependant, du fait de l'équilibre global du budget primitif 2019, plus favorable, la reprise nécessaire sur l'excédent du budget annexe s'établirait à hauteur de 244 972 €, et non plus de 500 000 €, ce dont découle l'évolution globale de **-253 069 € (-40,2%)** constatée sur ce chapitre.

Il est précisé que, lorsque le budget annexe sera clos - ce qui devrait intervenir dans les prochains exercices budgétaires - son excédent de fonctionnement sera en tout état de cause réintégré au budget principal.

Par ailleurs, les autres recettes de ce chapitre (locations des salles municipales et redevance d'occupation des crèches municipales versée par le délégataire du service) demeurent stables.

**CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS**

**43 075 €**

Le compte 76232 enregistre le remboursement par la Métropole des intérêts des emprunts « voirie » théoriques qui ont été calculés lors de l'évaluation des charges transférées en 2015. La baisse de **-5 800 € (-11,9%)** de ce chapitre suit le tableau d'amortissement qui s'y rapporte.

**CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS**

**505 000 €**

Comme évoqué précédemment (Cf. chapitre 68), ce chapitre intègre notamment une recette prévisionnelle de 493 000 € afférente au contentieux ouvert avec l'Etat quant à la DGF 2014 notifiée à la Ville.

**La section d'investissement s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 5 611 722 € (reports de crédits inclus).**

**EN DÉPENSES**

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)                 | Projet BP 2019   | Reports de crédits 2018 | TOTAL            |
|--------------------------------------------------|------------------|-------------------------|------------------|
| <b>OPERATIONS REELLES</b>                        |                  |                         |                  |
| 001 - résultat reporté d'investissement          | 1 295 536        |                         | 1 295 536        |
| 020 - dépenses imprévues                         | 129 000          |                         | 129 000          |
| 10 - dotations, fonds divers et réserves         |                  | 154 123                 | 154 123          |
| 16 - emprunts et dettes assimilées               | 627 000          |                         | 627 000          |
| 20 - immobilisations incorporelles               | 119 280          | 50 946                  | 170 226          |
| 204 - subventions d'équipement versées           | 171 800          | 39 000                  | 210 800          |
| 21 - immobilisations corporelles                 | 1 706 647        | 193 102                 | 1 899 749        |
| 23 - immobilisations en cours                    | 796 000          | 272 794                 | 1 068 794        |
| <b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>               | <b>4 845 263</b> | <b>709 966</b>          | <b>5 555 228</b> |
| <b>OPERATIONS D'ORDRE</b>                        |                  |                         |                  |
| 040 - transferts entre sections                  |                  |                         | 0                |
| 041 - opérations patrimoniales                   | 56 494           |                         | 56 494           |
| <b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE BUDGETAIRES</b> | <b>56 494</b>    | <b>0</b>                | <b>56 494</b>    |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                             | <b>4 901 757</b> | <b>709 966</b>          | <b>5 611 722</b> |

Les principales propositions d'inscription du projet de budget primitif 2018 sont les suivantes :

- Reprise par anticipation du déficit d'investissement 2018 (compte 001) : 1 295 536 € ;
- Amortissement du capital de la dette (16) : 627 000 € ;

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2019  
DELIBERATION N° 15/2019

- Provision pour dépenses imprévues (020) : 129 000 € ;
- Dépenses d'équipement (chapitres 20, 204, 21 et 23) : 2 793 727 €, dont :
  - Crédits de paiement 2019 de l'opération de réalisation d'une halle sportive : 147 000 € ;
  - Crédits de paiement 2019 de l'opération de réalisation d'une maison de l'enfance : 649 000 € ;
  - Mise en accessibilité des bâtiments communaux : 92 000 € ;
  - Acquisition auprès de l'EPFN de l'ex-propriété « Tellier » : 500 000 € ;
  - Travaux de mise en œuvre de la vidéoprotection : 150 000 € ;
  - Renouvellement du parc de véhicules : 252 700 €, dont notamment 131 000 € destinés à un nouveau poids lourd pour les Espaces Verts, et 50 000 € pour le remplacement d'un tracteur ;
  - Travaux dans les écoles : à souligner particulièrement, 16 000 € de remise en peinture et de remplacement de faux-plafonds à l'école Codet, le remplacement des menuiseries aux Bocquets pour 35 000 €, et la réfection de l'enrobé de la cour de l'école Coty à hauteur de 45 000 € ;
  - Poursuite du plan d'informatisation des écoles avec six nouvelles classes mobiles : 53 760 € ;
  - Déplacement du skate-park avec installation d'un abri vélos : 26 938 € ;
  - Changement des panneaux d'information Place du Coucou et aux Portes de la Forêt : 35 988 € ;
  - Mise en place de trois totems tactiles d'information pour les usagers : 13 644 € ;
  - Remplacement de neuf défibrillateurs dans les sites municipaux : 12 000 € ;
  - Dématérialisation des actes de l'Etat-Civil : 8 280 € ;
  - Fin du programme de remplacement des plaques de rue : 51 000 € ;
  - Elaboration d'un schéma directeur du patrimoine immobilier de la Ville : 20 000 € ;
  - Aménagement du secteur de l'Hôtel de Ville : 60 000 € d'études.

Pour mémoire, les dépenses d'équipement réalisées se sont élevées à 1 818 000 € en 2016, 813 065 € en 2017 et 1 575 195 € en 2018.

Les crédits de dépenses reportés en 2019, correspondant à des restes à réaliser 2018, s'élèvent à : 709 966 €. Ils portent notamment sur :

- Contentieux engagé avec l'Etat relatif à une demande de remboursement de taxe d'aménagement : 154 123 € ;
- Subvention à LOGEAL pour l'acquisition et l'amélioration de 6 logements au 2994, route de Neufchâtel : 24 000 € ;
- Subvention à LOGISEINE dans le cadre d'une opération portant sur huit logements sociaux, rue Delarue Leroy : 15 000 € ;
- Etudes pour l'aménagement du secteur de l'Hôtel de Ville : 23 695 € ;
- Mise en place d'un Portail Famille : 25 076 € ;
- Première tranche du programme de remplacement des plaques de rue : 38 938 € ;
- Achat de modules complémentaires pour le skate-park : 15 996 € ;
- Réalisation du terrain synthétique : 223 945 € ;
- Le solde concerne essentiellement des restes à réaliser portant sur les travaux 2018 de rénovation estivale des bâtiments communaux, et sur la tranche 2017 de mise en accessibilité des bâtiments communaux.



VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2019  
DELIBERATION N° 15/2019

**EN RECETTES**

| RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)                     | Projet BP<br>2019 | Reports de<br>crédits<br>2018 | TOTAL            |
|------------------------------------------------------|-------------------|-------------------------------|------------------|
| <b>OPERATIONS REELLES</b>                            |                   |                               |                  |
| 024 - produits des cessions d'immobilisations        | 0                 |                               | 0                |
| 10 - dotations, fonds divers et réserves (hors 1068) | 270 000           |                               | 270 000          |
| 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés       | 1 423 405         |                               | 1 423 405        |
| 13 - subventions d'investissement reçues             | 0                 | 582 097                       | 582 097          |
| 16 - emprunts et dettes assimilées                   | 0                 |                               | 0                |
| 27 - autres immobilisations financières              | 134 242           |                               | 134 242          |
| <b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS REELS</b>                   | <b>1 827 647</b>  | <b>582 097</b>                | <b>2 409 743</b> |
| <b>OPERATIONS D'ORDRE</b>                            |                   |                               |                  |
| 021 - virement de la section de fonctionnement       | 2 795 485         |                               | 2 795 485        |
| 040 - transferts entre sections                      | 350 000           |                               | 350 000          |
| 041 - opérations patrimoniales                       | 56 494            |                               | 56 494           |
| <b>SOUS-TOTAL MOUVEMENTS D'ORDRE<br/>BUDGETAIRES</b> | <b>3 201 979</b>  | <b>0</b>                      | <b>3 201 979</b> |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                 | <b>5 029 626</b>  | <b>582 097</b>                | <b>5 611 722</b> |

Le financement des investissements du budget primitif 2019 est envisagé grâce aux recettes suivantes :

- Fonds de compensation de la TVA (10222) : 270 000 €, estimés en fonction des dépenses d'investissement réalisées en 2018 ;
- Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 1 423 405 €. Cette recette matérialise l'affectation en section d'investissement d'une partie du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice précédent. Elle vise à équilibrer le déficit d'investissement reporté et le solde entre les reports de dépenses et de recettes ;
- Remboursement par la Métropole du capital des emprunts « voirie » théoriques (Cf. chapitre 76) : 134 242 € au compte 276351, conformément au tableau d'amortissement ;
- Amortissement des immobilisations (opération d'ordre budgétaire – chapitre 040) : 350 000 €, contrepartie de l'inscription de même montant au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement ;
- Virement en provenance de la section de fonctionnement (opération d'ordre budgétaire – chapitre 021) : 2 795 485 € ; il s'agit là de la recette correspondant à la dépense inscrite au chapitre 023 de la section de fonctionnement.

Dans le prolongement de la politique de désendettement engagée depuis 2015, aucun recours à l'emprunt n'est prévu en 2019.

En outre, des crédits seront reportés en recettes sur 2019 pour un total de 582 097 €, correspondant à des subventions notifiées en 2017 ou 2018, mais non encore versées :

- Dans le cadre de l'opération de réalisation du terrain synthétique :
  - 165 676 € notifiés par la Préfecture au titre la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
  - 174 395 € relevant du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) de la Métropole ;
  - 75 000 € en provenance du Département de Seine-Maritime ;
  - 60 000 € de la Ligue du Football Amateur.
- Dans le cadre de la tranche 2017 de mise en accessibilité des bâtiments communaux : 64 350 € émergeant sur le FSIC.

Aussi, il vous est proposé D'ADOPTER LA DÉLIBÉRATION SUIVANTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-5, et R.2311-13,

VILLE DE BOIS-GUILLAUME  
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2019  
DELIBERATION N° 15/2019

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 7 février 2019,

Vu l'avis de la Commission concernée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- 1) D'ADOPTER LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE, TEL QU'EXPOSE CI-DESSUS ET CONFORMÉMENT AU DOCUMENT BUDGÉTAIRE JOINT EN ANNEXE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION,
- 2) D'APPROUVER L'ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION D'UN MONTANT DE 361 185,75 € AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOIS-GUILLAUME POUR L'EXERCICE 2019, DONT LE VERSEMENT SERA EFFECTUE PAR TRIMESTRE,
- 3) D'APPROUVER L'ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION, DONT LE MONTANT SERA ETABLI PAR L'APPEL DE FONDS A RECEVOIR ET DANS LA LIMITE DE 46 000 €, AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL BOIS-GUILLAUME – BIHOREL (S12B) POUR L'EXERCICE 2019,
- 4) D'APPROUVER LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT TELS QUE PRESENTES A L'ANNEXE IV-B2.1 DU DOCUMENT DU BUDGET PRIMITIF 2019,
- 5) D'APPROUVER LE REPORT ANTICIPE DES RESULTATS PREVISIONNELS ET DES RESTES A REALISER DE L'EXERCICE 2018 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE.

-----  
PJ : document budgétaire BP 2019, fiche de calcul des résultats prévisionnels 2018, compte de gestion provisoire 2018, listes des restes à réaliser 2018, présentation synthétique du BP 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte les propositions du présent rapport :

Pour : 26

Contre : 3 (M.PHILIPPE, Y.OLIVERI-DUPUIS, J.ROBERT)

Abstentions : 2 (A.TERNISIEN, S.LEBLIC)

**Transmis Préfecture : 8 mars 2019**

**Affichage : 8 mars 2019**

**Retrait affichage :**



Pour extrait certifié conforme,

**Gilbert RENARD**  
Maire